



COMMUNIQUE DE PRESSE

Technicolor reçoit une offre ferme de Francisco Partners pour l'acquisition des activités Diffusion Professionnelle Grass Valley

Paris (France) – le 26 juillet 2010 – Suite à des discussions engagées en mai dernier, **Technicolor** (Euronext Paris: 18453; NYSE: TCH) annonce avoir reçu de la part de Francisco Partners une offre ferme détaillée pour l'acquisition des activités Diffusion Professionnelle (Broadcast) Grass Valley. Ce processus de cession contribue au recentrage stratégique du Groupe sur ses clients créateurs de contenus et opérateurs de réseaux, initié en 2009.

Comme annoncé début 2010, le périmètre Grass Valley a été réorganisé en trois activités distinctes : Diffusion Professionnelle (Broadcast), Transmission et Têtes de Réseaux (Head-end) et fait actuellement l'objet d'une restructuration sociale engagée fin mars 2010. L'activité Diffusion Professionnelle fournit des équipements professionnels et services associés aux diffuseurs et aux sociétés de production télévisuelle. Cette activité, qui emploie 1457 salariés (chiffre au 30 juin 2010) répartis dans 23 pays, a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires d'environ 272 millions d'euros, une perte opérationnelle d'environ 52 millions d'euros, et a consommé environ 49 millions d'euros de trésorerie (hors variation du besoin en fonds de roulement). En 2009, l'activité Diffusion Professionnelle a représenté 72% du chiffre d'affaires des activités Grass Valley et 59% de la perte opérationnelle.

Eléments-clés de l'offre

- Le périmètre de l'offre inclut l'ensemble des actifs et du personnel de l'activité de Diffusion Professionnelle Grass Valley. L'offre inclut également le transfert de brevets et un accord de licence relatifs au champ d'application des équipements de diffusion professionnelle. Les engagements de retraite liés aux salariés en activité faisant partie du périmètre de la vente seront transférés à l'acheteur.
- L'offre valorise l'activité Diffusion Professionnelle à 100 millions de Dollars US (environ 77 millions d'Euros).



- L'offre soumise par Francisco Partners comprend :
 - une *promissory note* (billet à ordre) de 80 millions de Dollars US (environ 62 millions d'Euros) au bénéfice de Technicolor, à échéance six ans et portant un intérêt capitalisé de 5% par an. Le montant du billet à ordre représente la valeur de l'activité moins la valeur actualisée des engagements de retraite transférés.
 - Le transfert par Technicolor d'un montant net de 20 millions d'euros de trésorerie nécessaire au fonctionnement de l'activité.
 - Le droit pour Technicolor de percevoir un complément de prix de la part de l'acheteur annexé sur la potentielle rémunération future des nouveaux propriétaires de l'activité cédée.
- Sur la base de la valeur des actifs dans ses comptes, le Groupe anticipe qu'il enregistrera une perte liée à cette opération dans ses comptes 2010.
- Compte tenu de la structure de l'offre, Technicolor ne recevra pas de produit de cession en numéraire imputable sur les Disposal Proceeds Notes émises par le Groupe en mai 2010.

La finalisation de la transaction devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2010, sujette à l'approbation et consultation préalables des autorités et institutions compétentes en vertu des lois en vigueur.

« Cette offre ferme, qui concerne la plus importante activité de notre plan de cessions, représente une avancée significative dans le recentrage stratégique du Groupe. Cela permettra de clarifier et de renforcer notre profil financier, et c'est également une bonne nouvelle pour les salariés et les clients de l'activité Diffusion Professionnelle, qui pourront bénéficier de l'engagement d'un nouvel actionnaire, investisseur reconnu dans les activités de technologie », a déclaré Stéphane Rougeot, Directeur Financier de Technicolor.

Technicolor, à l'occasion de la présentation de ses résultats du premier semestre le 29 juillet, fera un point sur les autres cessions en cours dans le cadre de son recentrage stratégique.

Technicolor est une société cotée sur le marché réglementé Euronext Paris et sur le New York Stock Exchange, et ce communiqué de presse contient certaines déclarations qui constituent des « déclarations prospectives » au sens du « safe harbor » prévu par le Private Securities Litigation Reform Act des Etats-Unis de 1995. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les anticipations et convictions actuelles de l'équipe dirigeante et sont soumises à un certain nombre de risques et incertitudes, en conséquence desquels les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévisionnels évoqués explicitement ou implicitement par les déclarations prospectives. Pour obtenir plus d'informations sur ces risques et incertitudes, vous pouvez consulter les documents déposés par Technicolor auprès de la US Securities and Exchange Commission ainsi que les documents déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers.

technicolor



A propos de Technicolor

Depuis plus de 95 ans, Technicolor innove pour servir ses clients de l'industrie du divertissement, du logiciel et des jeux dans le monde entier.

La société est leader dans la fourniture de services de production, de postproduction et de distribution pour les créateurs et les distributeurs de contenu.

Technicolor est l'un des leaders mondiaux pour le traitement de films; un des plus grand fabricants et distributeur de DVD (incluant les disques Blu-ray) et l'un des principaux fournisseurs dans le domaine des décodeurs et des passerelles résidentielles. La société exerce également une activité de propriété intellectuelle et de Licences.

Pour plus d'informations : www.technicolor.com.

Press contacts: 33 (0)1 41 86 53 93
technicolorpressoffice@technicolor.com

Investor relations: 33 (0)1 41 86 55 95
Investor.relations@technicolor.com

Shareholder Relations:
0800 007 167 (appel gratuit depuis un poste fixe)
shareholder@technicolor.com